



## PAGE DE SIGNATURE

Pays : **TCHAD**

Effet(s) de l'UNDAF et indicateur(s):  
*(Relier à l'effet de l'UNDAF; en l'absence d'UNDAF, laisser en blanc)*

UNDAF : Axe 1 - Gouvernance et Etat de Droit  
Composante III- PAIX , SECURITE et PREVENTION  
DES CONFLITS

Effet(s) escompté(s)/Indicateur(s) : *(Effets du PP liés aux but et ligne de service du CRS/CFP)*

Améliorer le climat social par la promotion de la culture de la paix et la mise en place de mécanismes de prévention des conflits

Partenaire chargé de la mise en œuvre:  
*(Institution désignée/ Organisation d'exécution)*

UNOPS

Autres partenaires : *(précédemment organisations chargées de l'exécution)*

HCND, HELP, Ministère du Plan, NGO

Periode du Programme: 2001-2005  
Composante du Programme : Gouvernance/Prévention des conflits et reconstruction  
Titre du projet : **Appui à la mise en œuvre du Plan Stratégique National de Lutte contre les Mines**  
Numéro du projet :  
Durée du projet : 19 mois (7 en 2004)  
Modalité de gestion : Agency UNOPS

**Ressources allouées :**  
Gouvernement 835.000 USD  
PNUD : 1.000.000 USD  
DFID : 238.095 USD  
**Total ressources mobilisées : 2.073.095 USD**

### Approuvé par (Gouvernement) :

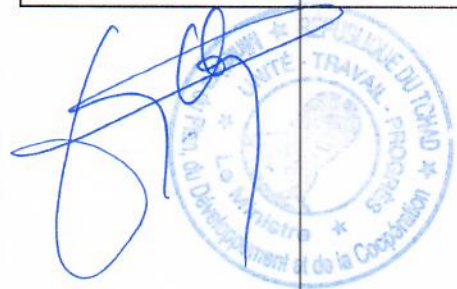
M. Mahamat Ali Hassan  
Ministre du Plan, du Développement et de la Coopération  
Date de signature : 04 AOUT 2004

### Approuvé par (UNOPS):

Fax du 07/07/04 de Linda Cauvin  
OIC, GLO/INT  
M. Michel Balima  
Représentant Résident a.i. du PNUD  
Date de signature :

### Approuvé par (PNUD):

M. Michel Balima  
Représentant Résident a.i. du PNUD  
Date de signature :



05/08/04

05/08/04

**GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU TCHAD**

**PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT  
(PNUD)**

**BUREAU DES SERVICES D'APPUI AUX PROJETS DES NATIONS UNIES  
(UNOPS)**

**APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATEGIQUE NATIONAL DE LUTTE CONTRE LES  
MINES ET LES ENGINES NON EXPLOSES**

Ce projet vise la poursuite de l'assistance du PNUD à la mise en œuvre du « Plan Stratégique National de Lutte Contre les Mines et les Engins Non Explosés » au Tchad et de manière plus spécifique, au renforcement des capacités du Haut Commissariat National de Déminage (HCND) en matière de coordination, de planification et de suivi de l'action menée contre les mines. Il vise également à renforcer les capacités du Haut Commissariat National de Déminage (HCND) en matière de respect et d'application de la convention d'Ottawa. Ce projet est en parfaite cohérence avec les activités prévues dans le deuxième Cadre de Coopération PNUD-Tchad (2001-2005), les priorités retenues dans le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF) et les Objectifs du Millénaire, notamment dans ses composantes paix, sécurité et désarmement. Il s'inscrit dans les priorités définies dans la Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance et celle de la lutte contre la pauvreté. Il se propose en outre d'établir un partenariat efficace avec les autres intervenants dans le secteur.



## **Partie I. Analyse de la situation**

### I. Contexte

Le Tchad est un vaste pays qui s'étend sur 1,284,000 km<sup>2</sup>. Il partage ses frontières avec six (6) pays: au nord la Libye, au sud la République Centrafricaine, à l'est le Soudan, et à l'ouest le Niger, le Nigeria et le Cameroun. L'accession du pays à l'indépendance a été suivie par des troubles politico-militaires qui ont duré jusqu'à une période récente et qui sont à l'origine d'une pollution importante pour de nombreuses régions du pays. On estime aujourd'hui à près d'un million le nombre de mines disséminées sur le territoire national tchadien et à une quantité encore plus importante le nombre d'Engins Non-Explosés (grenades, obus d'artillerie, bombes d'aviation, sous munitions, etc), héritage de trois décennies de guerres fratricides. La région du Borkou-Ennedi-Tibesti (B.E.T), dans le nord du pays, est la plus touchée, cependant d'autres régions sont aussi sérieusement affectées, en particulier l'est du pays.

Conscient de l'impact de la présence de mines et engins non explosés sur la vie des populations, sur l'intégration nationale et sur le développement économique, le Gouvernement a créé en 1998 un organisme national de lutte contre les mines : le Haut Commissariat National de Déminage (HCND) et a sollicité l'appui des Nations Unies et des pays amis, pour l'aider à concevoir à mettre en oeuvre un programme national de lutte contre les mines. Pour concrétiser sa volonté de lutter contre les mines antipersonnel, le gouvernement a signé le 6 juillet 1998 et ratifié le 6 mai 1999 le Traité d'Ottawa sur les mines antipersonnel. En mai 1998 le gouvernement a mis en place un Programme national de lutte contre les mines qui a été appuyé par les partenaires au développement dont le PNUD. Le Gouvernement a conçu en 2002, un Plan Stratégique National de Lutte Contre les Mines et les Engins Non-Explosés qui couvre la période 2002-2015 et comprend plusieurs composantes : i) le développement des capacités du HCND; ii) la réalisation de l'étude d'impact socio-économique de la présence de mines dans les régions non prises en compte lors de la première étude (Tibesti); iii) Les études techniques; iv) la sensibilisation des population au danger des mines ; v) les opérations de déminage et de dépollution; vi) l'assistance aux victimes et; vii) le suivi de la mise en oeuvre de la convention d'Ottawa. Le coût total de ce plan a été évalué à 85 millions USD dont la moitié sera financée sur les ressources propres de l'État et l'autre moitié sera mobilisée auprès des partenaires. De manière concrète, le Gouvernement et le PNUD se sont engagés de dégager une enveloppe une somme d'un million de dollar chacun pour une gestion commune pour l'année 2004 (les lettres du ministre du Plan du Développement et de la Coopération N°0166 du 04/03/04 et du Ministre des Finances n°122, du 03/03/04). Cet engagement du Gouvernement traduit sa volonté de lutter contre les mines et mérite d'être encouragé

### Leçons tirées de l'assistance antérieure

De 1998 à 2003, le programme national de déminage du Tchad a bénéficié de l'assistance des États Unis, du PNUD, du Japon, de l'Italie, du Canada, de l'Allemagne, de la Grande Bretagne, de la Suisse, de la France et de l'UNICEF. Au stade actuel, les principales réalisations se présentent comme suit : a) la ratification par le Tchad de la convention d'Ottawa sur les mines anti-personnels et l'adoption d'un plan d'action national contre les mines ;- b) la mise en place des structures nationales : HCND, des centres régionaux de déminage (Bardaï, Wadi-doum, Fada, Faya), la création d'une école de déminage à N'Djaména etc ; c) - la formation de démineurs (une centaine); d) - la mise en place d'une base de données sur les mines au Tchad en collaboration avec le Centre International de Déminage à Genève ; e) - l'évaluation de l'impact socio-économique de la présence des mines et munitions non explosées



(reconnaissance niveau 1); f) la destruction de toutes les mines antipersonnel détenues en stock par le Gouvernement; g) - la sensibilisation et les actions de plaidoyer auprès de la communauté internationale sur le problème posé par les mines au Tchad.

Malgré ces réalisations, il est important de souligner que le programme est confronté à un certain nombre de difficultés, en particulier, les équipements techniques qui ont été acquis il y a environ 5 ans et qui présentent des signes d'obsolescence et nécessitent un renouvellement. Au titre des difficultés; l'existence d'un seul opérateur (HELP), depuis plusieurs années ne permet pas de bénéficier d'offres compétitives. Il importe également de souligner une situation inquiétante enregistrée au cours des 18 derniers mois; en raison de deux accidents qui se sont produits au cours des opérations de dépollution dont un très meurtrier. Cette situation pose le problème de la qualité de l'encadrement des opérateurs, de l'état des équipements et de la capacité du HCND en matière de surveillance et de contrôle de qualité.

## **Partie II A. Stratégie**

Tirant l'expérience de l'assistance passée, et compte tenu des ressources limitées du PNUD et partant de l'hypothèse que la contribution annoncée par le gouvernement sera mobilisée en plusieurs tranches (au moins deux), la stratégie d'intervention du projet reposera sur les priorités suivantes :

- i. Le financement d'une part des coûts de l'assistance technique et des opérations de déminage et de dépollution, et d'autre part, une partie des coûts du fonctionnement du HCND (coordination) , l'École et des Centres Régionaux.
- ii. L'accent mis sur les opérations, va nécessiter la création de deux nouvelles unités (une section de déminage et un groupe EOD avec deux équipes), ainsi que la création d'une deuxième équipe de sensibilisation pour faire face à la situation à la frontière avec le Soudan..
- iii. Compte tenu de l'état des ressources, le projet veillera à la fois à éviter une dispersion des ressources et à assurer une cohérence avec les apports des autres partenaires.
- iv. L'expertise internationale devra être réduite progressivement et devenir une assistance limitée et intermittente. Cette formule permettra à la fois de promouvoir les compétences nationales et de sécuriser l'impact du projet.
- v. L'accent sera mis sur la formation, à travers un plan global de formation qui devra tenir compte des missions des différentes structures de pilotage du HCND et du profil de ses cadres.

## **Partie II B. Cadre de résultats**

Le projet vise trois objectifs essentiels:



- Renforcer les capacités du HCND en matière de coordination, de planification, de mobilisation et de gestion des ressources, et de suivi de la mise en oeuvre du Plan Stratégique National de Lutte Contre les Mines et les ENE.
- Renforcer les capacités techniques du HCND en matière de coordination de supervision et de contrôle des opérations (sensibilisation, déminage, dépollution, assistance aux victimes etc)
- Renforcer les capacités du HCND pour le suivi de l'application du Traité d'Ottawa.

Le tableau du cadre de résultats ci joint présente le cadre logique qui lie les objectifs aux activités , produits et ressources affectées.

### **Partie III. Arrangements de Gestion**

La mise en œuvre du projet sera assurée par l'UNOPS. Certains aspects sectoriels pourront être mis en œuvre dans le cadre de projets bilatéraux passés avec le Gouvernement tchadien, mais seront coordonnés par le HCND avec l'appui des conseillers techniques mis en place dans le cadre du projet du PNUD.

#### Rôle de UNOPS

Agissant à titre d'agence d'exécution, l'UNOPS sera responsable de la planification et de la gestion des activités du projet. L'UNOPS assurera le suivi opérationnel et financier du projet et sera responsable (devant le PNUD, le Gouvernement et les autres partenaires impliqués dans le projet), de l'obtention des résultats et de l'atteinte des objectifs définis dans le présent document. Travaillant en consultation avec le PNUD et le HCND, l'UNOPS aura la responsabilité de mettre en place les mécanismes requis pour la bonne mise en œuvre du projet, et ceux facilitant le transfert des connaissances à la partie nationale.

L'UNOPS recrutera le personnel international (avec l'accord préalable du Gouvernement et du PNUD) nécessaire tant pour la gestion que pour les aspects techniques du projet. Il sera responsable d'effectuer les achats prévus, de même que de négocier, signer et gérer les contrats requis, incluant ceux touchant à l'appui aux opérations de déminage humanitaire. Au besoin, l'UNOPS signera des ententes avec les pays donateurs qui mettront à la disposition du projet du personnel au travers de contributions «en nature».

Travaillant en consultation avec le PNUD, l'UNOPS aura la responsabilité de mettre en place les mécanismes requis pour la bonne mise en œuvre du projet, et ceux facilitant le transfert des connaissances à la partie nationale et selon IMAS.

Le rôle des autres intervenants est succinctement décrit comme suit :

#### Le PNUD

1. Fournira l'assistance technique et l'appui requis au Gouvernement , pour l'aider à mettre en œuvre le Plan Stratégique National de Lutte Contre les Mines et les ENE;



2. Appuiera le Gouvernement du Tchad dans la mobilisation des ressources requises pour l'atteinte des objectifs définis pour la réalisation du programme du Déminage Humanitaire – qui pourront aller au-delà des appuis fournis par ce projet;
3. Facilitera le transfert d'informations avec les différents autres projets du PNUD au Tchad mis en œuvre dans des secteurs géographiques ou thématiques connexes.

### Les Opérateurs

Le déminage, la dépollution, la sensibilisation et l'assistance aux victimes des mines et des ENE, seront réalisés en faisant appel à un ou à des opérateurs (ONG, Commerciaux, ...) qui seront chargés de réaliser ces opérations de manière contractuelle, sous la supervision du HCND .

- Les activités financées par le canal du PNUD se feront par l'intermédiaire de l'UNOPS (appel d'offres, contrat, suivi, contrôle de qualité ...).
- Les activités financées dans un cadre bilatéral sans passer par le PNUD pourront se faire par l'intermédiaire du HCND. L'UNOPS, dans le cadre des activités du projet, appuiera le HCND, notamment en réalisant le contrôle de qualité du travail au cours de sa réalisation et lors que le travail sera réalisé. Le rôle des opérateurs dans cette phase de montée en puissance du projet est primordial. Il s'agira pour eux, sous le contrôle du HCND, de parfaire la formation des personnels employés pour mettre en oeuvre l'outil National de Déminage et réalisant des opérations réelles sur le terrain. Le HCND est responsable de la Coordination, de l'Assurance et du Contrôle de Qualité, de toutes les Opérations de déminage et de dépollution conduites sur le territoire national, avec l'appui de l'UNOPS, quelle que soit l'origine du financement de ces opérations.

### Le Gouvernement du Tchad :

- Informera le PNUD de toutes les négociations en cours avec les différents bailleurs de fonds ou partenaires internationaux dans le domaine de lutte contre les mines et des étapes de l'application des obligations liées au traité d'Ottawa.
- Sollicitera l'avis du PNUD quand à la nature des aides à demander afin que chaque contribution apporte sa pierre à la constitution de l'outil national de déminage.
- Veillera à ce que l'ensemble des ressources et matériels dévolus à la mise en œuvre du Plan stratégique de lutte contre les mines et ENE soient utilisés à bon escient.
- S'assurera de la mise en place et du fonctionnement d'un bureau de donateurs
- Assurera la sécurité des personnels déployés sur les sites opérationnels.
- Versera sa contribution au projet.

### **Partie IV. Suivi et évaluation**

Le projet fera l'objet d'un examen tripartite annuel (par des représentants du Gouvernement, du PNUD et de l'UNOPS). Un rapport annuel de progrès sera préparé (par le coordonnateur du



HCND et le CTP ) avant chaque revue tripartite et le cas échéant à la fin du mois de janvier de chaque année. Une ébauche du rapport final sera soumise suffisamment à l'avance (au moins quatre semaines avant la revue tripartite finale) pour permettre l'analyse et l'appréciation technique du projet par le Gouvernement et par le PNUD.

Des rapports d'activités décrivant les réalisations et les problèmes rencontrés dans l'exécution du plan de travail seront soumis au Gouvernement, au PNUD et à l'UNOPS. Des rapports périodiques d'information (techniques et financiers) seront également adressés aux bailleurs de fonds appuyant le programme suivant un modèle et une périodicité qui sera arrêtée avec chacun d'entre eux.

## **Partie V. Risques**

Ils sont de plusieurs ordres :

- Un conflit qui pourrait bloquer le projet.
- L'insécurité dans les zones minées ou polluées pourrait éventuellement affecter la conduite des activités retenues comme prioritaires;
- Le retard dans la mobilisation des ressources auprès des partenaires, comme le retard dans la mise à disposition de la contribution nationale au projet pourraient affecter la capacité tant de l'UNOPS que du HCND à mettre en œuvre de façon continue les activités opérationnelles de ce projet, et donc compromettre l'atteinte des objectifs;
- La mobilité du personnel national. Au cours de la première phase et de la deuxième phase de l'appui au HCND, ce dernier a connu de nombreux changements de structures et de titulaires pour les postes clés. De tels changements, et à une trop grande fréquence, ont eu pour effet de déstabiliser le HCND, d'annuler les efforts de transfert de savoir-faire, et de ralentir les progrès du HCND dans la mise en œuvre du programme national de lutte contre les mines;
- Le manque de suivi dans la mise en œuvre des obligations du Gouvernement tchadien au regard du Traité d'Ottawa. Le Gouvernement devra montrer aux États membres du Traité d'Ottawa qu'il remplit toutes les conditions et respecte tous ses engagements.
- Le retard dans le recrutement et la mise en place des experts ou des périodes sans experts.

## **Partie VI : Cadre juridique :**

Ce descriptif de l'appui à la mise en œuvre du Plan Stratégique National de lutte contre les mines et les ENE constitue le Document de Projet, conformément à l'article 1 de l'Accord Cadre de Coopération entre le Gouvernement de la République du Tchad et le PNUD, signé le 17 octobre 1977.

Les modifications suivantes pourront être apportées au Document de Projet avec la seule signature du Représentant Résident du PNUD, à condition que celui-ci ait l'assurance que les autres signataires du document n'ont pas d'objections à l'égard des changements proposés :

- les révisions ou compléments apportés aux annexes du descriptif de programme ;

## CADRE DE RESULTATS

Objectifs immédiats	Produits	Activités	Résultats	Indicateurs de succès
1. Renforcer les capacités du HCND en matière de coordination, de planification et de mise en oeuvre du Plan stratégique de lutte contre les mines.	1.1 Mécanismes de coordination et de concertation opérationnels  1.2 Le HCND est doté d'outils de gestion administrative, financière et du matériel performants  1.3 Le HCND dispose d'un personnel compétent	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place de mécanismes de coordination de toutes les parties impliquées dans l'action contre les mines (Gouvernement, donateurs, opérateurs, organisations communautaires)</li> <li>Formation et transfert des connaissances au personnel administratif et technique du HCND;</li> <li>Élaboration d'un Manuel de procédures pour la gestion administrative, financière et logistique du projet;</li> <li>Formation du personnel administratif et financier du HCND (3 séances de formation sur le Manuel de procédures; plusieurs modules de formation sur les outils de gestion informatique);</li> </ul>	Le HCND est doté des outils nécessaires et des mécanismes appropriés pour conduire l'action contre les mines au Tchad	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bureau des donateurs constitué et au moins une réunion tenue par trimestre</li> <li>Plan de formation du personnel du HCND élaboré et exécuté à 70%</li> <li>Manuel des procédures disponible</li> <li>Rapports de formation</li> <li>Nombre de personnes formées</li> </ul>
1.4 Les actions de plaidoyer menées par le projet, ont permis de mobiliser les ressources nécessaires à la mise en oeuvre du Plan Stratégiques ont été mobilisées		<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaboration des rapports périodiques sur les activités du projet à l'attention des partenaires et des donateurs;</li> <li>Production périodique d'un bulletin d'information sur l'état d'avancement de l'action contre les mines au Tchad;</li> <li>Organisation de journées d'information du public sur la problématique du déminage au Tchad;</li> <li>Organisation de missions de sensibilisation et de mobilisation de ressources au niveau des partenaires;</li> <li>Organisation de réunions des donateurs à l'intérieur et à l'extérieur du pays.</li> </ul>	La population tchadienne ainsi que les donateurs sensibilisés sur la problématique des mines et apportent leur soutien aux actions contre les mines menées par le gouvernement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports d'activités disponibles</li> <li>Bulletin périodique édité et diffusé</li> <li>Site web sur le déminage au Tchad mis à jour.</li> <li>CD Rom disponible</li> <li>Au moins une réunion des donateurs organisée dans l'année.</li> <li>Au moins 1 million USD ont été mobilisées avant fin décembre 2004.</li> </ul>



Objectifs immédiats	Produits	Activités	Résultats	Indicateurs de succès
	<p>1. 5 Instruments de planification stratégique élaborés, et utilisés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition avec le HCND des priorités à partir des résultats de l'enquête socio-économique et des besoins exprimés par les communautés et les autorités locales.</li> <li>- Elaboration rapport annuel sur l'action contre les mines au Tchad</li> <li>- Sur la Base des résultats du rapport annuel, contribuer à la mise à jour du Plan Stratégique.</li> <li>- Traduction du Plan Stratégique en Plans de travail annuels;</li> <li>- Mise à jour du Portfolio UNMAS, du Newletter Mine action etc.</li> <li>- Poursuite de la collecte des données sur les mines et ENE, les victimes des mines</li> <li>- Mise à jour de la base de données en utilisant le système de gestion des informations IMSMA et le logiciel d'aide à la décision créé par l'Université de Cranfield (Pathway).</li> </ul>	<p><b>Le HCND disposera à la fin du projet d'une capacité de planification et de gestion des opérations adaptée pour mieux assumer sa mission</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Liste des zones prioritaires arrêtée de manière consensuelle avec le gouvernement, les partenaires et les communautés locales.</li> <li>- Rapport annuel disponible</li> <li>- Plan Stratégique actualisé.</li> <li>- Plans de travail annuels disponibles et mis en jour</li> <li>- Portfolio Tchad mis à jour</li> <li>- Base de données mise à jour et opérationnelle.</li> </ul>

Objectifs immédiats	Produits	Activités	Résultats	Indicateurs de succès
<p>3. Renforcer les capacités du gouvernement en matière de respect et d'application de la convention d'Ottawa</p>	<p>- 31 Rapports exigés par la convention d'Ottawa produits à la date prévue,</p>	<p>-Établissement des rapports annuels exigés par la Convention d'Ottawa (2004, 2005).</p>	<p><b>Les engagements issus de la convention d'Ottawa sont respectés par le gouvernement</b></p>	<p>-Rapport annuel disponible</p>
	<p>- 32 Respect et application des normes et procédures prévues par la convention d'Ottawa ;</p>	<p>-Adoption d'une législation pénalisant toute violation de la convention.</p>		<p>- Textes de lois proclamés.</p>
	<p>- 33 Participation aux rencontres internationales</p>	<p>- Préparation de la participation du Tchad à la Conférence de Nairobi</p>		<p>- Rapport de la délégation Tchadienne à la Conférence de Nairobi disponible</p>



Year: 2004

Project ID	Expected Outputs	Strategic Plan	ACT1	ACT2	Key Activities	Timeframe	Responsible Party	Planned Budget			Amount US\$	
								Fund	Donor	Budget Descr		
00036867	Support to Strategic Plan		ACT1		ADVISORY SUPPORT		UN Office for Project Services	26300	Govt of UK	71100	ALD Employee Costs	94 500
							UN Office for Project Services	26300	Govt of UK	71400	Contractual Services - Individ	27 650
							UN Office for Project Services	26300	Govt of UK	71600	Travel	10 125
							UN Office for Project Services	04000	Govt of UK	75100	Facilitation and Admin Services	10 582
							UN Office for Project Services	04000	UNDP	71200	International Consultants	49 000
							UN Office for Project Services	04000	UNDP	71800	Travel	38 500
							UN Office for Project Services	04000	UNDP	72100	Contractual Services-Companies	5 250
							UN Office for Project Services	04000	UNDP	72200	Equipment and Furniture	67 156
							UN Office for Project Services	04000	UNDP	74500	Miscellaneous Expenses	7 700
							UN Office for Project Services	04000	UNDP	63400	Learning Costs	15 000
							UN Office for Project Services	04000	UNDP	75100	Facilitation and Admin services	14 609
							UN Office for Project Services	04000	Govt of Chad	71600	Travel	7 000
							UN Office for Project Services	04000	Govt of Chad	63400	Learning Costs	7 000
							UN Office for Project Services	04000	Govt of Chad	72200	Equipment and Furniture	45 150
							UN Office for Project Services	04000	Govt of Chad	72500	Supplies and Publications	3 500
							UN Office for Project Services	04000	Govt of Chad	75100	Facilitation and Admin services	5 012
				ACT2	OPERATIONS		UN Office for Project Services	26300	Govt of UK	72200	Equipment and Furniture	88 183
							UN Office for Project Services	04000	Govt of UK	75100	Facilitation and Admin Services	7 055
							UN Office for Project Services	04000	UNDP	72100	Contractual Services-Companies	480 000
							UN Office for Project Services	04000	UNDP	72200	Equipment and Furniture	263 319
							UN Office for Project Services	04000	UNDP	75100	Facilitation and Admin services	59 466
							UN Office for Project Services	04000	Govt of Chad	72100	Contractual Services-Companies	360 000
							UN Office for Project Services	04000	Govt of Chad	72200	Equipment and Furniture	350 498
							UN Office for Project Services	04000	Govt of Chad	75100	Facilitation and Admin services	56 840
											<b>TOTAL</b>	<b>2 073 095</b>